

litige entre la CAF et un particulier

Par goyave, le 07/11/2009 à 11:25

bonjour

je viens de recevoir un courrier en double exemplaire de la caf ayant pour objet: dernier avis avant poursuite.

ce litige date maintenant de le période de juillet à décembre 2006 pour des ressource (allocation au logement) de 2005, et une autre datant de la période du 1 novembre 2006 au 31 mai 2007 suite à la prise en compte de ma situation familiale.

il me demande de payer dans la quinzaine une certaine somme, que je ne peux évidemment payer cache. joint à leur courrier un document intitulé reconnaissance de dette à remplir, avec un autre document destiné à une autorisation de prélèvement.

mais,n'y a t-il pas prescription?

si oui comment le justifier?

que dois-je leur répondre?

je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Par **loe**, le **07/11/2009** à **19:06**

Bonjour,

eh non, il n'y a pas prescription.

C'est ce qui arrive quand on ne déclare pas un changement de situation.